

## CAISSE D'ÉPARGNE MUNICIPALE, Saïgon

Caisse d'épargne de Saïgon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juin 1888)

Par arrêté de M. le Lieutenant-gouverneur p. i., en date du 20 mai.  
Le Conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Saïgon, instituée par décret du 17 septembre 1887, est composé ainsi qu'il suit :

- MM. le maire de la ville de Saïgon, président ;
- Jame, conseiller colonial, désigné par le Conseil colonial, membre ;
- Blanchy, conseiller colonial, idem, membre ;
- Fonsales, négociant, désigné par le Conseil privé, membre ;
- E. Schweblin, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, idem, membre ;
- Lemasurier, chef de comptabilité du trésor, idem, membre ;
- Dr Mougeot, conseiller municipal, désigné par le conseil municipal, membre ;
- Péré [Praire], négociant, membre ;
- Dagrégorio, négociant, membre ;
- Frébault, commis rédacteur, désigné par le Lieutenant-Gouverneur, membre.

La caisse d'épargne commencera ses opérations aussitôt qu'il aura été pourvu à l'organisation de son administration.

---

*Annuaire de l'Indo-Chine française*, 1890, tome 1, p. 382 :

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAIGON  
CRÉÉE PAR DÉCRET DU 23 JUILLET 1887.  
(Ouverte le 1<sup>er</sup> mai 1889).

La caisse d'épargne de Saïgon est administrée gratuitement par un conseil composé du maire de la ville et de neuf directeurs, savoir :

MM. LE MAIRE DE LA VILLE DE SAIGON, président;

JAME, vice-président ;

JAYEZ, secrétaire ;

MM. MOUGEOT, membre.

[M<sup>e</sup> Charles] JOURDAN <sup>1</sup>, idem.

BANDIER, idem.

[Aimé] FONSALES, idem.

MM. BÉRENGUIER, membre.

FAURE, idem.

DATUREL [?], idem.

COLARD, caissier.

---

<sup>1</sup> Charles Jourdan : avocat, chevalier de la Légion d'honneur (juillet 1896), membre du conseil privé de la Cochinchine (1897), délégué du Cambodge au conseil supérieur des colonies (1897), secrétaire de celui-ci, battu en 1913 à cette même élection. Alors avocat à Vinh-Long.

N° 255. — ARRÊTÉ désignant M. de Cotte, avocat, pour remplacer M. Claude au conseil des directeurs de la caisse d'épargne.  
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, juin 1892)

Du 18 juin 1892.

Le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, chevalier de la Légion d'honneur et Officier d'académie,

Vu le décret du 23 juillet 1887 portant institution d'une caisse d'épargne à Saïgon ;

Vu l'article 6 des statuts annexés audit décret ;

Vu l'arrêté du 29 février 1892 désignant MM. Claude, Albert du Crouzet <sup>2</sup> et Cazeau <sup>3</sup>, conseillers municipaux, pour faire partie du conseil des directeurs de la caisse d'épargne ;

Vu la lettre de M. le maire de Saïgon, en date du 2 juin courant, dans laquelle il demande que M. de Cotte, avocat, conseiller municipal, soit nommé directeur de la caisse d'épargne, en remplacement de M. Claude, parti en congé ;

Sur la proposition du secrétaire général de la Cochinchine ;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Article premier. — M. de Cotte, avocat, conseiller municipal, est désigné pour faire partie du conseil des directeurs de la caisse d'épargne, en remplacement de M. Claude, parti en congé.

Art. 2. — Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Saïgon, le 18 juin 1892.

DANEL.

Par le Lieutenant-Gouverneur :  
Le Secrétaire général,  
J. FOURÈS.

---

N° 431. — ARRÊTÉ désignant M. Gendre (Émile), conseiller municipal, pour remplacer M. Albert du Crouzet au conseil des directeurs de la caisse d'épargne.  
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, octobre 1892)

Du 13 octobre 1892.

Le Lieutenant-Gouverneur p. i. de la Cochinchine, chevalier de la Légion d'honneur et Officier d'académie,

Vu le décret du 23 juillet 1887 portant institution d'une caisse d'épargne à Saïgon ;

Vu l'article 6 des statuts annexés audit décret ;

Vu l'arrêté du 29 février 1892 désignant M. Albert du Crouzet, conseiller municipal, pour faire partie du conseil des directeurs de la caisse d'épargne ;

Vu les lettres de M. le maire de Saïgon en date des 26 septembre dernier et 1<sup>er</sup> octobre courant, par lesquelles il notifie la démission de M. A. du Crouzet et demande que M. Gendre (Émile), négociant et conseiller municipal, soit nommé directeur de la caisse d'épargne, en remplacement de M. A. du Crouzet ;

Le Conseil privé entendu,

---

<sup>2</sup> Albert du Crouzet (Laurac-en-Vivarais, 1844-Avignon, 1912) : associé de la maison Ogliastro à Hanoï, puis directeur de la Société générale des tramways à vapeur de Cochinchine.

<sup>3</sup> Louis Cazeau (1854-1915) : Réunionnais, directeur de la [Société générale des tramways à vapeur de Cochinchine](#), créateur de la plantation d'hévéas de Suzannah (1904).

ARRÊTE :

Article unique. — M. Gendre (Émile), conseiller municipal, est désigné pour faire partie du conseil des directeurs de la caisse d'épargne, en remplacement de M. Albert du Crouzet, démissionnaire.

Saigon, le 13 octobre 1892.

J. FOURÈS.

---

Caisse d'épargne de Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, seconde partie : commerce, p. 706)

Blanchy, président. — Lacaze, Cazeau, Gendre, Holbé, Jayez, Rivière, Rolland, Schneegans<sup>4</sup>, Blanchère, caissier. — Cosbonnel, agent délégué.

---

Caisse d'épargne de Saïgon

(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 455)

Conseil des directeurs

Cuniac, maire, pdt ;  
Schneegans, délégué du conseil privé, v.-pdt ;  
Thiémonge, délégué du conseil colonial, secr. ;  
Descourtis, receveur spécial, service local, directeur ;  
Gigon-Papin, délégué du conseil privé, dir. ;  
Gendre, délégué du conseil municipal, dir. ;  
Jacque, délégué du conseil colonial, dir. ;  
Pâris, délégué du conseil privé, dir. ;  
Rivière, délégué du conseil colonial, dir. ;  
André, caissier ;  
Osmont, agent délégué ;  
Cûa, secr., interprète sonneur.

---

La caisse d'épargne

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 557)

[...] La caisse d'épargne de Saïgon est régie, comme les caisses d'épargne de France, par le décret du 12 juillet 1897.

Toutefois, elle a cessé, depuis 1898, toutes relations avec les caisses métropolitaines et coloniales. Aucun transfert ne peut donc plus être opéré sur les dites caisses.

La caisse d'épargne donne un intérêt de 2,75 % par an sûr les versements, qui ne peuvent dépasser individuellement 1.500 francs. [...]

---

Caisse d'épargne

(*L'Écho annamite*, 6 février 1925)

---

<sup>4</sup> Schnéegans (Édouard)(1853-1911) : associé Denis frères.

Saïgon, le 5 février 1925

M. le maire de la Ville de Saïgon, président du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne, a l'honneur d'informer le public que l'intérêt à servir aux déposants pendant l'année 1925 est fixé à 4 % (au lieu de 3,75 % pendant l'année 1924).

Signé : EUTROPE.

---

Caisse d'épargne de Saïgon  
(*L'Écho annamite*, 23 avril 1925)

M. de La Pommeraye <sup>5</sup>, membre suppléant du Conseil privé [du gouvernement de la Cochinchine], est nommé pour une période de trois ans, membre du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Saïgon, en remplacement de M. Gannay [de la Banque de l'Indochine], rentré en France.

---

Caisse d'épargne  
(*L'Écho annamite*, 4 juin 1925)

MM. Lanootte [Nestlé], [Auguste] Scotto [chef comptable de la Société commerciale française de l'Indochine] et Nguyen tan Van, membres du conseil municipal de Saïgon, sont nommés, pour une période de trois ans, membres du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Saïgon.

---

**Cercle sportif saïgonnais**  
Séance du Comité du 8 octobre 1925  
(*Saïgon sportif*, 16 octobre 1925)

Admissions

Tanays, Joseph, caissier à la Caisse d'épargne, présenté par MM. Cazenave et Desolme.

---

Conseil colonial de Cochinchine  
Les commissions  
(*L'Écho annamite*, 8 décembre 1926)

On procède à la nomination des commissions suivantes :  
Caisse d'épargne : MM. Huot et Guérini.

---

Conseil colonial de Cochinchine  
(*L'Écho annamite*, 26 décembre 1926)

---

<sup>5</sup> La Pommeraye (Joseph Guyot de)(1877-1958) : négociant, administrateur de sociétés, président de l'Indochine films et cinémas. Voir [encadré](#).

5° Désignation des membres du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne : 2 membres : 1 français et 1 indigène.

---

Procès-verbaux du Conseil colonial de Cochinchine  
Séance du 26 août 1927

Participation aux dépenses de la ville de Saigon pour la gestion de la caisse d'épargne (4.800 fr. 00 + 3.200 fr. = 4.000 fr.)

---

Chronique de Saïgon  
La Caisse d'épargne municipale  
(*L'Écho annamite*, 4 juillet 1928)

Il nous a paru intéressant d'indiquer à nos lecteurs les opérations de la Caisse d'épargne de Saïgon pendant l'année 1927.

Au 31 décembre 1926, le nombre des déposants s'élevait à 5.270, pour un capital de 8.469.774 fr. 07.

Au 31 décembre 1927, il était de 5.150 déposants, pour un capital de 8.746.190 fr. 61.

Du rapprochement de ces chiffres, il résulte que, durant l'année 1927, le nombre des déposants a diminué de 120, mais que, néanmoins, le total des capitaux s'est accru de 276.416 fr. 54.

Depuis 1919, le nombre des déposants a oscillé entre 2.000 et 5.000.

Par contre, le montant des dépôts a cru constamment.

Il représentait, en 1919, une somme de 2.225.896 fr. 75.

Ainsi que nous venons de le dire, il était, au 31 décembre 1927, de l'ordre de 8.746.190 fr. 61.

Pendant le dernier exercice, la fortune personnelle de la Caisse, portée au Grand livre, est passée, de 415.844 fr. 73, à 420.648 fr. 95, soit une augmentation de 4.804 fr. 22.

Parmi les 5.150 déposants inscrits au 31 décembre 1927, on compte 2.952 hommes, 2 195 femmes et 3 sociétés.

Le compte-rendu de l'exercice dernier accusa donc un développement continu et régulier des opérations de la Caisse d'épargne.

---

Caisse d'épargne de Saïgon  
(*L'Écho annamite*, 1<sup>er</sup> septembre 1928)

Relevé des comptes sur lesquels il n'a été effectué aucune opération depuis trente ans et qui seront atteints par la prescription du 31 décembre 1928 :

369	André Marie Racul	44 fr. 87
1905	Mme Phô Thai Thi	47 39
1929	Gautier Gustave Eugène	35 70

2055	Grenier	0 85
2090	Lahuppe Fernand	2 88
2093	Nguyen van Thong	2 88
2212	Noncet Paul	5 28
2226	Faciolle Auguste	20 80
2229	Mme Dejean de la Batie Julia	25 04
2230	Dejean de la Batie Marie	17 73
2259	Eméry Pierre	10 18
2272	Jicotin Victor	82 13
2409	Bousquet Jean Pierre	10 50
2419	Reith Léon	25 06
2441	Mme Vve Gautier née Aubert	12 63
2454	Breillier Alphonse	44 03
2461	Mlle Borg Hélène Marie	12 71
2471	Blot Joseph	10 19
2472	Mlle Blot Arthémise	10 19
2473	Blot Marcel	10 23
2474	Blot Lucien	10 23
2510	Dosithé Daniel	15 38
2519	Blot Bernardin	6 59
2565	Carral Justin Jacques	3 27
2684	Mlle de Cotte Augustine Clémentine	4 42
2781	Margodia Louis Victor	11 72
2910	Aversein Noë Augustin	11 89
3018	Lê-van-Qang Dominique	11 35
3019	Lê-thi Phuoc Agathe	5 15
3020	Lê-van-Khanh Joseph	5 15

Caisse d'épargne  
(*L'Écho annamite*, 13 juin 1930)

MM. Martini, directeur de la Cie de commerce et de Navigation d'Extrême-Orient [CCNEO], membre du Conseil privé, et Lévy, payeur de 1<sup>re</sup> classe de la Trésorerie de l'Indochine, sont nommés membres du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Saïgon, en remplacement de MM. Darles et Rocher.

---

Procès-verbaux du Conseil colonial de Cochinchine  
Séance du 9 octobre 1934

Le nombre des déposants à la Caisse d'épargne de Saïgon est passé de 5.363 en 1930 à 6.471 en 1931 à 7.483 en 1932, 7.903 en 19 53 et 8 203 au 1<sup>er</sup> septembre 1934. Le montant des dépôts s'est élevé à 24 millions de francs en 1930, 26 millions en 1931, 36 millions en 1933 et 35 millions pour les 9 premiers mois de l'année seulement.

---

Intervention de M. Trân-van-Kha relative au développement du goût de l'épargne. —  
Caisse d'épargne postale.

Procès-verbaux du Conseil colonial de Cochinchine  
Séance du 10 novembre 1936

M. TRAN-VAN-KHA. — Monsieur le Président, avant de passer au chapitre suivant du Budget, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur l'utilité qu'il y aurait à développer le goût de l'épargne.

Comme membre directeur de la Caisse d'épargne de Saïgon, j'ai été frappé du goût que les Annamites commencent à avoir pour l'épargne. On dit que les Annamites sont joueurs, qu'ils ne sont pas économes. Mais qu'a-t-on fait pour les détourner de ce travers. J'ai remarqué que la Caisse d'épargne est florissante. Plus de la moitié des déposants sont annamites. Actuellement, il y a des jours où il y a plus de 200 versements. Il y a, à l'heure actuelle, plus de 36 millions de dépôts Il y a là un commencement qu'il convient d'encourager. Mais la clientèle de la Caisse d'épargne de Saïgon est surtout saïgonnaise. Il y a toute une clientèle provinciale qui pourrait être touchée. C'est pour vous dire que l'effort pourrait être développé.

En France, où la population est dix fois plus dense que celle de Cochinchine, il y a 560 caisses d'épargne alors qu'en Cochinchine, pour 5 millions d'habitants, il n'y a qu'une caisse d'épargne. Il y a certainement un mouvement à créer en faveur de la caisse d'épargne. Le gouvernement a un rôle social à jouer. C'est pour cela que j'interviens auprès du conseil colonial. Il faudrait faire une propagande, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, comme vous en avez faite pour le tourisme, pour la semaine de l'Enfance, pour le timbre antituberculeux. Je crois que le goût de l'épargne dans un pays neuf comme le nôtre mérite l'attention du gouvernement. Si vous manifestez la volonté du Gouvernement de pousser la population vers le goût de l'épargne, vous aurez rendu grand service à la population, surtout à la population scolaire qui est toute prête à entendre la bonne parole. Une propagande bien faite peut avoir des résultats très heureux. Je demande au Conseil d'appuyer ma requête auprès du Gouvernement.

M. BUI-QUANG-CHIÊU. — Il y a deux ou trois ans, il a été question d'instituer des caisses d'épargne postale. Est-ce que le gouvernement pourrait nous renseigner sur la situation de la question ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — A ma connaissance, la question de la caisse d'épargne postale n'a fait aucun pas en avant. Ce que je peux vous dire, c'est que le gouvernement est tout prêt à faire fonctionner dans les provinces des caisses d'épargne, Je peux même vous dire que je me suis moi-même occupé de la question. Actuellement, pour la province de Rachgia, les livrets de la caisse d'épargne sont imprimés. Toute la comptabilité est prête.

J'espère que la caisse d'épargne pourra fonctionner avant très peu de temps. Si l'expérience réussit — et j'espère qu'elle réussira —, toute la Cochinchine pourra être dotée de caisses d'épargne.

M. BUI-QUANG-CHIËU. — Il me semble que dans le temps, M. Krautheimer avait autorisé les Sicams <sup>6</sup> à recevoir de l'argent au titre de caisses d'épargne.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — C'est justement sur ma proposition que M. Krautheimer avait pour certaines provinces autorisé des dépôts dans les Sicams. C'est cette formule que j'ai reprise pour mon compte quand j'ai été administrateur de Rachgia pour créer une caisse d'épargne. Je suis parti de Rachgia. Cela n'a pas été fait. Je puis vous donner l'assurance que cela va être repris incessamment.

M. BUI-QUANG-CHIËU. — Je ne doute pas que la suggestion de notre collègue M. Kha aura toute la considération nécessaire de la part du Gouvernement.

M. DE LACHEVROTIERE. — Pour la Caisse d'épargne postale, je puis vous donner des renseignements. Le gouvernement a étudié la question. La direction des Postes a étudié la question avec le gouverneur général. On y a renoncé car cela aurait été, en quelque sorte, une façon d'enlever des capitaux à la Colonie. Ils n'auraient plus été sous le contrôle direct de la Colonie mais sous le contrôle du ministère des Postes à Paris. Je crois que c'est pour cela que le gouvernement y a renoncé. Évidemment, il vaudrait beaucoup mieux créer des caisses d'épargne dans les provinces, car c'est la Colonie qui conserverait de cette façon les capitaux.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je puis vous donner quelques précisions sur le projet. Il n'est pas question de caisses d'épargne postales mais de caisses d'épargne à forme agricole. Nous avons à notre disposition la caisse centrale de crédit mutuel agricole. C'est en reprenant l'idée de M. Krautheimer qu'un projet a été mis sur pied.

Actuellement, les livrets sont imprimés.

M. BALLOUS. — Messieurs, mon collègue M. Kha et moi, nous représentons le conseil colonial au comité des directeurs de la Caisse d'épargne [de Saïgon]. Nous avons eu ce matin une réunion. M. le maire [Étienne Boy Landry], qui est président de ce comité, doit partir incessamment à Hanoï et doit proposer au directeur général des Postes un autre mode de dépôt, c'est-à-dire le dépôt en piastres au lieu d'être en francs. Ceci facilitera les placements aux Annamites. Je crois qu'en l'occurrence, nous devons faire confiance à M. Boy-Landry. Il fera certainement toute diligence pour essayer d'obtenir satisfaction.

---

La piastre ou décrochez-moi ça !  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 mai 1938)

[...] Une grosse légume politique précisait que la Caisse d'épargne de Saïgon avait été soulagée dans une seule journée de 3 à 4 millions par ses déposants, toujours pour acheter des piastres à 10 fr. qui vaudraient tout à coup 12 fr 50. Ah ! ces spéculateurs.

Mais qui paierait la différence ? On ne s'en soucie guère. [...]

---

Naissance  
(*L'Écho annamite*, 31 mars 1939)

Nous apprenons avec plaisir la naissance de Marie-Louise Marcelle, fille de M<sup>me</sup> et M. Darce, agent général de la Caisse d'épargne de la municipalité de Saïgon.

---

<sup>6</sup> SICAM : Sociétés indigènes de crédit agricole mutuel.



Mariage  
(*L'Écho annamite*, 21 novembre 1941)

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Jean Célécourt <sup>7</sup>, de la caisse d'épargne de Saïgon, avec Mlle Lucette Eyssartier.

---

Bulletin de l'Association mutuelle  
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Bonsignour, Marcel, Caisse d'épargne de Saïgon.  
M. Célécourt, Jean, Caisse d'épargne de Saïgon,  
M<sup>me</sup> Célécourt.  
M. Darche, André, Caisse d'épargne de Saïgon,  
M<sup>me</sup> Darche et 4 enfants.

---

---

<sup>7</sup> L'un des six enfants du brigadier des Douanes et régies de l'IC Jean Célécourt, originaire de Basse-Terre (Guadeloupe).